

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 3 avril 2017

M. Pierre Méthé  
Directeur des affaires institutionnelles  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec),  
H4Z 1A2

**Objet : R-3867-2013 - Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro, Phase 3, sujet A – INFORMATIONS DU ROÉÉ POUR LA PLANIFICATION DE L'AUDIENCE  
N/D : 1001-099**

---

Cher M. Méthé,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) transmet les informations suivantes relatives à la planification de l'audience dans le dossier en rubrique, tel que requis par la Régie dans sa correspondance du 23 mars 2017 (A-0100).

- **Temps requis pour la présentation de la preuve.** Le ROÉÉ prévoit avoir besoin d'une période de 50 minutes pour la présentation de sa preuve, incluant celle du témoin expert Paul L. Chernick.
- **Liste et la qualification des témoins.** Le ROÉÉ fera entendre un témoin ordinaire, M. Bertrand Schepper, analyste externe en énergie pour le Regroupement, ainsi que le témoin expert, M. Paul L. Chernick, expert en « public utility regulation and planning, including cost allocation and rate strategy, structure and design » (D-2017-009, par 36).

Le *curriculum vitae* de M. Schepper est joint à la présente et celui de M. Chernick a été versé au dossier en rubrique sous la cote C-ROÉÉ-0067.

- **Temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins ainsi que la répartition de ce temps entre les différents participants.** Le ROEE prévoit 90 minutes pour contre-interroger l'ensemble du panel de Gaz Métro, incluant le témoin expert, Dr. Overcast. Le ROEE demande à la Régie de prévoir des périodes de 30 minutes pour le contre-interrogatoire des témoins des autres intervenants au dossier.
- **Temps prévu pour l'argumentation finale.** Gaz Métro prévoit une période d'une heure pour son argumentation finale. Pour sa part, le ROEE prévoit une période de 45 minutes pour son argumentation finale. Par ailleurs, le ROEE appuie la demande de Gaz Métro à la Régie de prévoir un ajournement de l'audience entre la fin de l'administration de la preuve et la présentation de l'argumentation (B-0232).
- **Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.** Le ROEE ne prévoit pas soulever à ce stade-ci de moyen préliminaire.

Le ROEE prend note que Gaz Métro a retenu les services d'interprètes pour la durée des audiences.

Par ailleurs, le ROEE aimerait connaître les instructions de la Régie relativement à la présentation en audience du rapport conjoint des experts. Si la Régie veut entendre un panel composé des quatre experts au dossier en rubrique pour la présentation de la preuve conjointe, le ROEE demanderait d'en être informé en temps utile afin de transmettre l'information à M. Chernick.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, cher M. Méthé, l'expression de nos sentiments distingués,

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na  
p.j.  
cc: (courriel seulement)  
Me Hugo Sigouin-Plasse, Gaz Métro  
Dossiers réglementaires, Gaz Métro  
Paul L. Chernick, Resource Insight, Inc.  
Bertrand Schepper, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordinatrice ROEE